

Chine. Libérez les militants des droits du travail emprisonnés pour avoir exercé leur droit de réunion

samedi 25 mai 2019, par [Globalization Monitor](#), [HKCTU](#), [LabourStart](#) (Date de rédaction antérieure : 25 mars 2019).

Les travailleurs chinois sont depuis longtemps privés de leur liberté d'association et du droit de constituer des syndicats indépendants. Selon la législation du travail en Chine, la Fédération des syndicats de Chine (ACFTU), qui est en réalité un subordonné du Parti communiste, a l'autorité légale de régir tous les syndicats, y compris la création de syndicats de base. Ainsi, les syndicats légalement agréés sont rarement organisés de manière indépendante et conformément aux intérêts des travailleurs, ce qui oblige de nombreux travailleurs à recourir à leurs propres moyens d'auto-organisation en cas de conflit du travail ou de grief.

Au cours de l'été 2018, des travailleurs de Jasic Technology, une usine de fabrication de matériel de soudage située dans le sud de la Chine, ont été licenciés pour avoir organisé leur propre syndicat. Ils ont ensuite été arrêtés par des responsables gouvernementaux pour « rassemblement d'une foule pour perturber l'ordre social ». À ce jour, plus de 40 personnes sont toujours en détention criminelle, dont des représentants des travailleurs, des sympathisants étudiants, et des responsables de centres communautaires et des ONG de droit du travail.

En janvier 2019, un certain nombre de défenseurs des droits du travail de longue date appartenant à diverses ONG du travail ont également été détenus au pénal. À l'évidence, le gouvernement chinois réprime largement les militants syndicaux qui exercent leurs droits fondamentaux de liberté d'association et d'expression avec des moyens coercitifs. De telles détentions arbitraires sont des violations flagrantes des droits des travailleurs.

La Confédération des syndicats de Hong Kong (HKCTU) et Globalization Monitor (GM) demandent par la présente que le gouvernement chinois libère et abandonne les poursuites contre tous les travailleurs, militants syndicaux et leurs sympathisants qui sont détenus au pénal pour avoir exercé leur droit fondamental à la liberté syndicale, de mettre fin à la répression contre tous les militants des droits des travailleurs et de toutes les activités des syndicats indépendants ainsi que de veiller à ce que ses lois respectent les principes fondamentaux de la liberté syndicale de l'OIT.

Entrez votre message ou utilisez le message existant, en l'envoyant via https://www.labourstartcampaigns.net/show_campaign.cgi?c=4089

Je vous écris pour solliciter de votre gouvernement la libération et la cessation de toute poursuite contre tous les travailleurs, militants des droits du travail et leurs partisans qui ont été incarcérés pour avoir exercé leur droit fondamental à la liberté d'association.

Je demande instamment à votre gouvernement de mettre toutes les lois pertinentes du pays en

conformité avec les normes internationales et avec les principes fondamentaux de l'OIT en matière de liberté syndicale, et de mettre immédiatement un terme à la répression et au harcèlement de tous les militants des droits des travailleurs.

P.-S.

Publié par LabourStart en partenariat avec la Confédération des syndicats de Hong Kong, seule fédération syndicale indépendante et démocratique sur le sol chinois, et Globalization Monitor une ONG basée à Hong Kong qui surveille les effets néfastes de la mondialisation capitaliste sur les travailleurs et l'environnement.